

N° 15.

MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE CoulonDu vingt-troisième mil neuf cent-onze, à l'heure du matin.ACTE DE MARIAGE de Bava Joseph Baudin veuf
de Ceschbacher Anna ElizabethAgé de quarante-sept ans, né à Coulon,
département du Var le vingt du mois
d' août mil huit cent soixante-quatre profession
d' Antiquaire de livres Cédant domicilié à Coulon département
d' un Var fils veuf de feu Bava Josephné à Aix département
d' Italie, en son vivant profession d' Antiquaire de livres
domicilié à Coulon département du Var
et de feu Barbero Claire Marie Antonina née à Genève
département d' Italie son épouse, en son vivant sache profession domestique
à Coulon (Var) d' une part.Et de Barbero Claire Marie Antonina,Agée de quarante-deux ans, née à Coulon,
département du Var le trois du mois
d' août mil huit cent soixante-neuf profession
d' aucune domiciliée à La Garde département
d' un Var fille veuve de Barbero Joseph
né à Aix département
d' Italie profession d' tailleur
domicilié à La Garde département du Var
et de Bizzo Agnès née à Genève d' un
département d' Italie son épouse, sache profession domestique à La Garde
(Var) d' autre part.Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite sans
opposition le samedi deux mil neuf cent onze,
devenue affichée pendant le délai voulu par la loi.
2° L'écart de l'acte de naissance du futur époux.
3° L'écart de l'acte de décès du futur époux.
4° L'écart de l'acte de naissance du futur épouse.
5° L'écart de son opposition relative le vingt-troisième
mil neuf cent onze, par l'ancien l'officier de
l'état civil de la ville de Coulon (Var).et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1859, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a
eu aucun contrat de mariage à la date du vingt-neuf
du mois de novembre mil neuf cent onze
par devant M^r Baudin notaire à Coulon
département du Var.Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Barbero Claire
Marie Antonina et l'autre Bava Joseph Baudin.Le tout en présence de Barthelmy Bagnette veuf Journiol
domicilié à Coulon département du Var
Agé de soixante-quatre ans, profession d' aucune,
ni parent ni allié du futur.
De Bava Claire,
domicilié à Coulon département du Var,
Agé de vingt-neuf ans, profession d' Antiquaire
de livres Cédant veuf du futur.
De Barbero Agnès,
domicilié à Coulon département du Var,
Agé de trois ans, profession d' aucune du
futur, veuf de la future.
Et de Bava Claire,
domicilié à Coulon département du Var,
Agé de trois ans, profession d' Antiquaire
de livres publiés, veuf du futur.
Après quoi moi André Barbier, Secrétaire de la
Commune de La Garde.faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par deux des parties.Bava Manuel
M^r Baudin
Bava Manuel
Bava Manuel
Bava Manuel